



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/26

ID : 031-213105471-20260605-DEC2026_18-AU



DÉCISION 2026 – 18
RELATIVE A LA DÉLIVRANCE D'UNE CONCESSION DANS
LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L 2122-22.

Vu la délibération n° 2026-3-1 du 2 avril 2026 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».

Considérant que Monsieur DELHON Jean-Pierre et Mme DELHON née GILABERT Line, Paule, Renée ont demandé une concession dans le cimetière de Seysses,

DECIDE

- Article 1 : Une concession du cimetière communal est délivrée à compter du 5 mai 2026 à Monsieur et Mme DELHON domiciliés à Seysses.
- Article 2 : Cette concession de type caveau est accordée à titre familial pour 50 ans.
- Article 3 : Monsieur et Madame DELHON doivent verser à Monsieur le comptable public la somme de 500€ correspondant au montant de la concession et aux droits d'enregistrement y afférents.
- Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 05 juin 2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

